

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 26 AOÛT 2013 A 20H00**

Présents : *D. LEDENT, C. TIECHON, N. BOULLENGER, C. THIEBAUT,
G. LACOURTE, J. THOMAS, B. COUTURIER, J-P DHANGER,
P. GAGNAGE, D. CAPPUCCI.*

Absents: *R. BODESCOT, G. LEDENT, P. JAN, T. BRITVEC*

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. C. THIEBAUT est désigné secrétaire de séance.

2. Adoption du compte-rendu du 24 juin 2013 :

Jumelage : tout s'est très bien passé.

Centre de Loisirs CAP Ados : jusqu'à 17 participants : succès de l'opération. Centre de Loisirs des 3 - 12 ans : jusqu'à 60 enfants, sans Wacquemoulin.

3. Convention bibliothèque :

Le Conseil Général a fait parvenir en mairie une convention à signer pour continuer à bénéficier des services du bibliobus. Cette convention implique un certain nombre d'obligations pour la commune. Les statistiques issues du rapport annuel 2012, envoyé à la Médiathèque Départementale, indiquent les éléments suivants : Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaires : 4 heures, nombre de livres : 2333, Nombre d'usagers de la bibliothèque : 25 enfants et 76 adultes. Sur 1 an, 475 ouvrages ont fait l'objet de prêts, dont 305 à des enfants. Au total en 2012, la bibliothèque a été ouverte 85 fois, soit plus de 5 prêts effectués par ouverture.

Compte tenu du service réel rendu à la population, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Autorise le Maire à signer la convention avec le Conseil Général.

4. Voisins vigilants :

L'état soutient depuis 2 ans l'initiative des voisins vigilants (également connue sous le nom participation citoyenne) et encourage à travers la circulaire du 22 juin 2011 les préfets à développer les voisins vigilants sur l'ensemble du territoire français. « Une baisse significative de la délinquance d'appropriation » « de -20 à -40% de cambriolages dans certaines régions test » voilà les termes utilisés par le ministère de l'intérieur pour prouver l'efficacité du dispositif.

Le dispositif "voisins vigilants", ou « participation citoyenne » fonctionne sur le principe suivant : lorsque les habitants observent des faits inhabituels ou qu'ils ont connaissance d'un fait suspect, ils en informent le référent de quartier. Il ne s'agit dans aucun cas d'intervenir aux lieux et place de la gendarmerie, non plus de faire surveiller sa résidence par le référent en cas de congés.

Les acteurs de ce dispositif sont les élus, la population, les référents et la gendarmerie. En occupant le terrain, les voisins vigilants gênent les repérages et préviennent les cambriolages, mais également certaines incivilités et peuvent aussi signaler des comportements particuliers de personnes extérieures au village. Le but est de mieux protéger les habitants et leurs biens,

d'augmenter l'efficacité de la gendarmerie en lui permettant d'intervenir plus rapidement, d'informer les habitants de tout sujet utile, de contribuer à créer des liens de solidarité et sécurité au sein du village. Il s'agit donc d'apporter une action complémentaire et de proximité aux services de la gendarmerie par l'intermédiaire de référents locaux de confiance.

Le dispositif peut avoir un effet dissuasif notamment s'il est accompagné par une signalétique particulière.

La gendarmerie explique à la population le dispositif lors d'une réunion publique, forme les référents et maintient les liens particuliers créés et fait des bilans réguliers avec le maire.

La base légale est l'article L2211-3 du code général des collectivités territoriales qui stipule que le maire est informé sans délai par les responsables locaux de la gendarmerie des infractions causant un trouble à l'ordre public sur le territoire de sa commune.

Avant d'adopter ce principe, le conseil municipal souhaite rencontrer la gendarmerie pour être complètement informé des tenants et aboutissants de cette action.

5. Fête communale :

- Le samedi 31 août, concert par les « Lamplighters », à partir de 22h00, le dimanche 1er septembre, aubade par l'Amicale d'Estrées Saint Denis, à partir de 16h00. Prévoir une collation pour les musiciens du dimanche, et un plateau repas pour les 4 membres du groupe du samedi soir
- Achat des lots pour la tombola.
- Un podium sera emprunté à la Commune de La Neuville Roy.

6. Logement du 98 Impasse des Acacias :

Le logement du 98 Impasse des Acacias est libre : pour le remettre en location, quelques travaux de rénovation sont à effectuer, par les employés communaux. Il faudrait faire un état des lieux des travaux à effectuer, ainsi qu'une estimation des coûts. Vérifier également sous quelles conditions il est possible de récupérer ce logement en cas de besoin pour les services de la commune ? La commission des travaux se réunira le samedi 14 septembre 2013 à 10h00 pour effectuer l'estimation des travaux à réaliser.

7. Questions diverses :

- M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de notre conseiller général, M. Frans DESMEDT qui est intervenu auprès de Sénateur Président du Conseil Général de l'Oise afin de réussir à contacter les Réseaux Ferrés de France pour la réalisation d'une passerelle piétons à côté du pont de chemin de fer.
- Des travaux de purge de la chaussée vont être réalisés à partir du 2 septembre sur la Route Départementale 37 : rue de la Libération, Rue Eugène Boulenger et rue de Gournay. Voir avec l'entreprise s'il est possible de commencer les travaux plus tard, du fait de la fête communale et de la rentrée des classes.
- Il faudrait mettre en place une rigole dans la rue de la Libération pour rediriger les eaux pluviales. Fossé rue de la Gare à creuser. Gouttière de l'église, ainsi qu'un vitrail cassé. Travaux de gravillonnage à prévoir : tous ces travaux seront étudiés par la Commission des travaux le samedi 14 septembre 2013 à 10h00.
- Mise en place d'un STOP rue de l'Abreuvoir : panneau à installer et arrêté à prendre. Prévenir les habitants dans le prochain flash.

- Route de Neufvy : un arbre était tombé sur la voie, qu'il a fallu dégager : problème de l'entretien des bois à voir avec le propriétaire de ces parcelles.
- Belote AME le 19 octobre : à indiquer dans le prochain flash.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Prochain Conseil Municipal : lundi 14 octobre 2013 à 20h00.